

# Génomique et sciences de l'environnement - Chaire de recherche du Canada de niveau 1

## Université d'Ottawa

**Endroit : Ontario**

**Date d'affichage : 2019-05-07**

**Publiée jusqu'au : 2019-06-08**

L'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour le poste de titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génomique et sciences de l'environnement (niveau 1). Les spécialistes des domaines de la génomique, de la bio-informatique, des technologies de l'ADN, ayant des applications en toxicologie ou en biologie évolutive, seront considérés. Toutefois, la priorité sera accordée aux candidats et candidates dont la recherche cadre avec les Axes prioritaires de développement de la recherche de l'Université d'Ottawa. Cela comprend, sans s'y limiter, les sciences de la santé et les sciences moléculaires et environnementales. La personne retenue doit être reconnue à l'échelle internationale et entretenir des collaborations internationales. Ses contributions au domaine de la science réglementaire seraient un atout.

La Faculté des sciences de l'Université d'Ottawa, qui figure parmi les facultés canadiennes les plus actives en recherche, est reconnue pour ses programmes et ses infrastructures de calibre mondial au sein de ses cinq départements : biologie, chimie et sciences biomoléculaires, sciences de la Terre et environnement, mathématiques et statistique, et physique. Le département de biologie compte plus de 40 professeurs et professeures dont l'expertise s'étend de la physiologie comparative, à la biologie évolutive (génétique, écologie), jusqu'à l'écotoxicologie. Le Département fait partie de l'Institut pour la biologie Ottawa Carleton et contribue grandement aux programmes d'études supérieures en toxicologie chimique et environnementale, en bio-informatique et en durabilité de l'environnement.

Les **chaires de niveau 1**, renouvelables une seule fois après sept ans, sont attribuées à des **chercheurs exceptionnels** reconnus par leurs pairs comme des chefs de file mondiaux dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 1, l'établissement reçoit 200 000 \$ par année pendant sept ans. Les candidats à une chaire de niveau 1 doivent être des professeurs titulaires ou des professeurs agrégés dont on s'attend à ce qu'ils deviennent des professeurs titulaires dans l'année ou dans les deux ans suivant la mise en candidature. S'ils sont issus d'un autre secteur que le secteur universitaire, les candidats doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC peuvent également recevoir un financement d'infrastructure de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), pour les aider à acheter l'équipement de pointe dont ils ont besoin pour effectuer leurs travaux.

### **Embauche préférentielle**

L'Université d'Ottawa tient à offrir un milieu de travail qui élimine les inégalités à l'endroit des groupes désignés au Canada : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles au sens de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Dans le cas d'une embauche préférentielle, seules les candidatures des membres de ces groupes sont considérées et évaluées pour le poste vacant. Les candidats de ces groupes qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle doivent remplir un formulaire d'auto-identification. L'objectif de cette mesure est d'améliorer la représentation des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaire de recherche du Canada.

### **Compétences requises**

Un doctorat ou l'équivalent, un excellent dossier de recherche dans le ou les domaines de la CRC et preuve de collaborations interdisciplinaires; un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiants aux cycles supérieurs; une capacité marquée à obtenir des subventions de recherche externes; d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle serait un atout.

### **Rang et salaire**

Poste professoral régulier menant à la permanence dans la faculté pertinente. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

### **Dossier de candidature :**

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour, (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages); et
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans les directives du programme des Chaires de recherche du Canada.

### **Date limite: Juin 14, 2019**

Le processus de sélection débutera en **Juin** et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche  
Université d'Ottawa  
550, rue Cumberland, pièce  
246 Ottawa ON K1N 6N5  
CANADA

rcca-coord@uOttawa.ca

*Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Vice-rectorat associé aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*

*L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.*